

Ville de Saint-Amable
MRC de Marguerite-D'Youville
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Amable tenue à la salle Simon-Lacoste de l'Hôtel de ville, le **mardi 6 mai 2025** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Stéphane Williams, maire
Madame Francine Nzang Essono, conseillère municipale (district 1 - des Boisés)
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2 - du Patrimoine)
Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3 - des Générations)
Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4 - des Roseaux)
Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5 - des Horizons)
Monsieur Dany Charbonneau, conseiller municipal (district 6 - du Rocher)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présents :

Monsieur Jean-Sébastien Ménard, directeur général
Maître Isabelle Paquette, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum et débute la séance avec l'adoption de l'ordre du jour.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

082-05-25

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025 - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Essono
APPUYÉ PAR : Le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2025, avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 13.2 – Programme d'aide financière Véloce III – Réaménagement de la piste cyclable (Parc le Rocher) – Ministère des Transports et de la Mobilité Durable – Demande d'aide financière;
- Ajout du point 13.3 – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Aménagement d'infrastructures actives sur la rue Cardinal – Ministère des Transports et de la Mobilité Durable – Demande d'aide financière;
- Ajout du point 13.4 – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Aménagement d'infrastructures actives sur la rue de l'Église Sud – Ministère des Transports et de la Mobilité Durable – Demande d'aide financière;
- Ajout du point 13.5 – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Aménagement d'infrastructures actives sur la rue Dominique – Ministère des Transports et de la Mobilité Durable – Demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

083-05-25 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER AVRIL 2025 - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : La conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

084-05-25 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2025 - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : Le conseiller Robert Gagnon
et RÉSOLU :

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 10 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

085-05-25 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2025 - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : Le conseiller Dany Charbonneau
et RÉSOLU :

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 23 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire déclare l'ouverture de la période de questions du public. Les questions ont été notées au registre des questions de la séance.

5. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

086-05-25 LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER - APPROBATION

CONSIDÉRANT les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 20 mars au 24 avril 2025:

Liste F2025-14	Chèques à ratifier	1 957 000.48 \$
Liste F2025-15	Comptes à payer	859 256.47 \$
Liste F2025-16	Salaires périodes 7 & 8	430 530.60 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : La conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

DE RATIFIER les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer qui apparaissent sur les listes jointes aux présentes;

D'AUTORISER la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

087-05-25 LETTRE D'ENTENTE BA-2024-04 (COLS BLANCS) - AUTORISATION

CONSIDÉRANT les négociations réalisées entre l'administration et les représentants syndicaux des cols blancs;

CONSIDÉRANT qu'il y a consensus sur le projet de lettre d'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : La conseillère Vicky Langevin
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER le directeur général et la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente BA-2024-04 pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

088-05-25 AUTORISATION DE DÉPENSES - MEMBRE DU CONSEIL - MISSION EN FRANCE

CONSIDÉRANT que monsieur le Maire Stéphane Williams a été désigné pour participer et représenter la Ville aux événements suivants, qui se tiendront en France du 1^{er} au 11 juin 2025 :

- Sommet international de l'innovation en villes médianes (SiiVim) du 1^{er} mai au 7 juin 2025, à Dunkerque;
- Mission économique agricole le 9 au 11 juin 2025 à Trilport;

CONSIDÉRANT que le Sommet international de l'innovation en villes médianes est un événement d'envergure internationale, tenu en alternance entre la France et le Québec, qui vise à promouvoir l'innovation dans le milieu municipal et plus particulièrement dans les villes médianes;

CONSIDÉRANT que la Mission agroéconomique a pour but de promouvoir l'agroconstruction, principalement la construction en béton de chanvre, et que ce mandat coïncide avec les intérêts économiques de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville est membre d'IVÉO, un OBNL qui accompagne les villes dans le déploiement de solutions innovantes sur leur territoire;

CONSIDÉRANT qu'IVÉO a coordonné la délégation québécoise composée de représentants de 22 villes dans le cadre de cette mission, en obtenant notamment des subventions auprès du ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

CONSIDÉRANT que les dépenses liées à la participation à ces deux événements, incluant les frais de déplacements, d'hébergements, de repas et d'inscription, sont estimées à un maximum de 5 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : Le conseiller Robert Gagnon
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER monsieur le Maire Stéphane Williams à participer aux événements précités et à dépenser un montant n'excédant pas 5 500 \$ dans le cadre des différents événements auxquels il représentera la Ville, lesquels se tiendront du 1^{er} au 11 juin 2025, à Dunkerque et Trilport, en France;

D'AUTORISER que monsieur le Maire Stéphane Williams soit remboursé pour les dépenses reliées à sa présence à cette mission, notamment pour ses déplacements, hébergements et frais de repas, sur présentations des preuves justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. EXPÉRIENCE CITOYENNE ET COMMUNICATIONS

8. GREFFE ET CONTENTIEUX

089-05-25 **RÈGLEMENT 798-02-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 798-00-2023 DE DÉLÉGATION DE POUVOIR AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX AINSI QUE SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE AFIN DE MODIFIER LES FONCTIONNAIRES AUTORISÉS ET DE DÉLÉGUER LE POUVOIR D'AUTORISER LES DATES DES VENTES DE GARAGE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Avis de motion est donné par la conseillère Vicky Langevin à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le *Règlement 798-02-2025 modifiant le règlement 798-00-2023 de délégation de pouvoir aux employés municipaux ainsi que sur le contrôle et le suivi budgétaire afin de modifier les fonctionnaires autorisés et de déléguer le pouvoir d'autoriser les dates des ventes de garage.*

Cette même conseillère dépose le projet de règlement.

090-05-25 **RÈGLEMENT 801-02-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 801-00-2023 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR DIVERS BIENS ET SERVICES RENDUS À LA VILLE AFIN DE MODIFIER LA GRILLE TARIFAIRE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Avis de motion est donné, par le conseiller Robert Gagnon à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le *Règlement 801-02-2025 modifiant le Règlement 801-00-2023 décrétant une tarification pour divers biens et services rendus à la Ville afin de modifier la grille tarifaire.*

Ce même conseiller dépose le projet de règlement.

9. INCENDIES

10. BIBLIOTHÈQUE

11. LOISIRS ET MILIEU DE VIE

091-05-25 **PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Dany Charbonneau
APPUYÉ PAR : La conseillère Vicky Langevin
et **RÉSOLU :**

DE PROCLAMER que la Ville, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. TRAVAUX PUBLICS

092-05-25

CONTRAT NO APP-24-054-TP – FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANTS – REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UMQ – OCTROI ET AUTORISATION DE PAIEMENT (PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2025 AU 31 MARS 2026)

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de s'approvisionner en carburants diesel clairs, diesel coloré et en mazout au moment et aux lieux opportuns de manière à maintenir la poursuite des opérations courantes sans interruption;

CONSIDÉRANT que la Ville a rejoint le regroupement d'achats de l'UMQ pour l'approvisionnement en carburants (diesels et mazouts), pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028;

CONSIDÉRANT que le volume d'achat engendré par le regroupement des consommations consolidées de multiples Villes par l'UMQ permet de bénéficier de prix plus avantageux;

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : La conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

D'OCTROYER le contrat no APP-24-054-TP relatif à l'approvisionnement de carburant diesel et mazout de chauffage, à la firme Mazout G. Bélanger, pour une durée de 3 ans, conformément aux conditions de l'appel d'offres de l'UMQ ;

D'AUTORISER pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, le paiement d'un montant de 71 971,90 \$ (taxes incluses) et une contingence de 10 %, soit un montant de 7 197,19 \$ (taxes incluses), et ce, pour un engagement global de 79 169,09 \$ (taxes incluses) pour cette période;

D'AUTORISER le paiement à même le poste budgétaire 02-320-00-631 du budget d'exploitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

093-05-25

CONTRAT NO APP-25-014-TP – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – OCTROI

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres concernant le marquage de la chaussée et des pistes cyclables (2025 à 2027);

CONSIDÉRANT que Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc. est le plus bas soumissionnaire conforme aux documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Essono
APPUYÉ PAR : Le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

D'OCTROYER le *Contrat no APP-25-014-TP relatif aux services de marquage de la chaussée* à Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc., pour une durée de trois (3) années, soit du 1^{er} mai 2025 au 1^{er} septembre 2027;

D'AUTORISER à ce contrat une dépense de 210 116,81 \$ et une contingence de dix pour cent (10 %), et ce, pour un engagement global de 231 128,49 \$, toutes taxes incluses, pour la période contractuelle totale de trois (3) années;

DE NOMMER le directeur des travaux publics comme responsable de l'évaluation de rendement de Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. GÉNIE

094-05-25

CONTRAT NO APP-25-017-GE – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONCEAU DE LA RUE ADAM, BRANCHE 30 – OCTROI

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-D'Youville a mandaté le Groupe Pleinterre inc. afin d'analyser les causes des inondations survenues dans un tronçon de la branche 30;

CONSIDÉRANT que l'analyse effectuée a mis en lumière plusieurs facteurs contribuant aux inondations, notamment le mauvais entretien du cours d'eau, l'accumulation de sédiments dans le lit de la branche 30 et la dimension insuffisante de la conduite existante;

CONSIDÉRANT que l'état de dégradation avancée de la conduite actuelle a également été constaté, incluant des signes de corrosion, d'envasement et de déformation, compromettant sa capacité hydraulique et sa durabilité;

CONSIDÉRANT que le Groupe Pleinterre inc. recommande le remplacement de la conduite actuelle par une conduite de 2 400 mm de diamètre, en tenant compte du débit projeté dans un contexte de changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la Ville, en collaboration avec la MRC, a tenu des rencontres avec les citoyens afin de les informer de la situation et des mesures proposées;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu que les citoyens concernés assumeront les travaux de remplacement ou de canalisation de la portion de la branche 30 située sur leur propriété;

CONSIDÉRANT que des travaux sont requis dans l'emprise municipale, notamment le remplacement du ponceau situé sur la rue Adam;

CONSIDÉRANT que la Ville a publié un appel d'offres public le 27 mars 2025 pour la réalisation de ces travaux, prévus dans son emprise;

CONSIDÉRANT que neuf (9) soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Essono
et **RÉSOLU :**

D'OCTROYER le *Contrat no APP-25-017-GE relatif aux travaux de remplacement du ponceau de la rue Adam - Branche 30*, à Excavation M. Leclerc, au montant de 289 049.45 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER des contingences jusqu'à concurrence de 28 904.95 \$, taxes incluses, et ce, pour un engagement global de 317 954.40 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER le paiement à même l'excédent de fonctionnement affecté immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

095-05-25

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VÉLOCE III – RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE (PARC LE ROCHER) – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III);

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 556 500,00 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 254 070,00 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Dany Charbonneau
APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Essono
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière;

DE CONFIRMER que la Ville a lu et compris les modalités d'application du programme;

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'AUTORISER M. Josfmar Francisco Meneses, directeur du génie, à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

096-05-25

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) – AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES ACTIVES SUR LA RUE CARDINAL – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)*;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 1 296 000,00 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 591 673,00 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Essono
APPUYÉ PAR : Le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière;

DE CONFIRMER que la Ville a lu et compris les modalités d'application du programme;

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'AUTORISER M. Josfmar Francisco Meneses, directeur du génie, à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

097-05-25

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) – AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES ACTIVES SUR LA RUE DE L'ÉGLISE SUD – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (TAPU);

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 418 517,00 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 191 080,00 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : Le conseiller Dany Charbonneau
et RÉSOLU :

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière;

DE CONFIRMER que la Ville a lu et compris les modalités d'application du programme;

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'AUTORISER M. Josfmar Francisco Meneses, directeur du génie, à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

098-05-25

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) – AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES ACTIVES SUR LA RUE DOMINIQUE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (TAPU);

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 445 700,00 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 203 479,00 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : Le conseiller Robert Gagnon
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière;

DE CONFIRMER que la Ville a lu et compris les modalités d'application du programme;

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'AUTORISER M. Josfmar Francisco Meneses, directeur du génie, à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. FINANCES ET TRÉSORERIE

15. URBANISME

099-05-25

RÈGLEMENT 699-10-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 699-00-2012 AFIN DE BONIFIER PLUSIEURS DISPOSITIONS - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 23 avril 2025;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné la nature et l'effet du projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : La conseillère Vicky Langevin
et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER le règlement, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100-05-25

RÈGLEMENT 732-07-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 649-10 AFIN DE MODERNISER LA COMPENSATION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS ET CORRIGER CERTAINES DIMENSIONS MINIMALES DE LOTS RÉSIDENTIELS - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 avril 2025;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné la nature et l'effet du projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : La conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER le règlement, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire Stéphane Williams déclare avoir des intérêts particuliers dans la question 15.3 et il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

Le conseiller Mathieu Daviault, à titre de maire suppléant, va présider la séance durant l'abstention du maire.

101-05-25 **RÈGLEMENT 712-42-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 712-00-2013 AFIN DE CORRIGER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE HCV-191, PAR L'AJOUT DE LA STRUCTURE DE BÂTIMENT JUMELÉE - ADOPTION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du conseil du 10 avril 2025;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 22 avril 2025;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du conseil du 23 avril 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Dany Charbonneau
APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Essono
et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER le règlement, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire, Stéphane Williams, reprend la présidence de l'assemblée.

102-05-25 **RÈGLEMENT 712-43-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 712-00-2013 AFIN DE RETIRER LE LOT 5 975 209 DU CADASTRE DU QUÉBEC DE LA ZONE HCV-187, ET CE, AU PROFIT DE LA ZONE PCV-197 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du conseil du 10 avril 2025;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 22 avril 2025;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du conseil du 23 avril 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : Le conseiller Dany Charbonneau
et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER le règlement, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

103-05-25 **RÈGLEMENT 712-44-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 712-00-2013 AFIN DE BONIFIER PLUSIEURS DISPOSITIONS - ADOPTION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du conseil du 10 avril 2025;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 22 avril 2025;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du conseil du 23 avril 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Essono
APPUYÉ PAR : Le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER le règlement, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS

RÉSOLUTION DE POSITIONNEMENT DE LA TPECS - PROPOSITION DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'ARTM - DÉPÔT

Le conseil prend acte du dépôt de la résolution de positionnement de la TPECS.

104-05-25

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : La conseillère Vicky Langevin
et **RÉSOLU :**

DE LEVER la séance à 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Stéphane Williams, maire

M^e Isabelle Paquette, greffière